

COMESOR | *Machines spéciales*

Peindre proprement, c'est possible, avec le tréteau aspirant Comesor

- *Conception et fabrication de machines spéciales dédiées à la construction métallique*
- *Pour les constructeurs d'ouvrages métalliques et industriels, charpentes, ossatures, etc.*
- *Innovation : un tréteau aspirant pour une peinture en toute hygiène et sécurité*

CONTACT

Eric LE QUELLEC

71740 Saint Maurice-lès-Châteauneuf

Tél. : 03 85 26 24 08

Fax : 03 85 26 20 92

E-mail : contact@comesor.fr

Site web : www.comesor.com

Comesor est une PME spécialisée depuis plus de 30 ans dans la conception et le développement de machines spéciales à commande numérique destinées à la construction métallique : bancs de perçage-sciage, machines de découpe plasma, lignes de poinçonnage, machines à découper les tubes



Banc perçage sciage SPH600.

ronds (jusqu'à 800 mm de diamètre) et carrés (jusqu'à 400 mm de côté), découpe en gueule de loup, laveuses de tubes..., avec de nombreux brevets à la clé.

DES TRÉTEAUX ASPIRANTS POUR PRÉSERVER LA SANTÉ DES OPÉRATEURS

Membre du groupe BG2L avec le charpentier métallique Clapot, Comesor a développé de hautes compétences en organisation industrielle et propose à ses clients des prestations de conseil pour l'amélioration des performances des ateliers ainsi que des logiciels de pilotage.

"Nous avons mis au point un système de tréteau innovant permettant d'effectuer les opérations de peinture en toute sécurité et de façon parfaitement

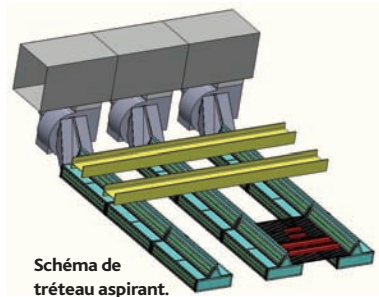


Schéma de tréteau aspirant.

hygiénique pour l'opérateur", explique Eric Le Quellec, PDG de l'entreprise. Ces nouveaux tréteaux (6 m de long) sont équipés de moto-ventilateurs venant aspirer, au travers de grilles et de filtres, toutes émissions polluantes et résidus secs. Grâce à une vitesse d'aspiration supérieure à 0,4 m/s, le périmètre entier de l'opérateur est préservé.

"Economique, extensible et modulable à souhait – contrairement aux systèmes à fosse –, ces tréteaux auto-ventilés permettent à l'entreprise de se conformer à la législation en vigueur sans perturber l'agencement du poste ni modifier les habitudes des opérateurs." •